

23

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

JAN 16 1989

ÉTABLIR ET MAINTENIR

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY

RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

LA PAIX À CHYPRE

par Robert Mitchell

“... la Chambre des communes décide qu'il y a lieu que les Chambres du Parlement approuvent la participation d'un contingent canadien à la force internationale des Nations-Unies à Chypre et que cette Chambre l'approuve également.”

Le Hansard, 13 mars 1964

Lorsque la participation du Canada à la Force des Nations-Unies à Chypre a finalement été autorisée, tous ceux qui avaient débattu la question auparavant convenaient que cette Force resterait dans l'île au-delà des trois mois prévus à l'origine dans le mandat, mais ils étaient loin de penser que vingt-cinq ans plus tard, cette Force serait toujours là et que le règlement du conflit ne semblerait pas plus proche. Le Canada fournit toujours des troupes à la Force des Nations-Unies; comme Chypre, il est membre du Commonwealth et, comme la Grèce et la Turquie, il fait partie de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). La recherche d'une solution équitable et durable au conflit chypriote présente donc, pour le Canada, un intérêt considérable.

PERSPECTIVE HISTORIQUE

Avec une superficie de 9 530 kilomètres carrés, Chypre se classe au troisième rang parmi les îles de la Méditerranée relativement à la taille. Elle est située à 75 kilomètres de la côte turque et à 100 kilomètres de la Syrie. En raison de sa position centrale, Chypre a été pillée, conquise, opprimée ou colonisée par une multitude d'empires qui ont dominé la région tour à tour. Les Phéniciens, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains, les

Croisés, les Vénitiens, les Génois et les Turcs de l'Empire ottoman y ont tous laissé leur empreinte. Il n'en reste pas moins que, sur le plan culturel, la civilisation d'origine grecque qui a succédé sur l'île à celle des Mycéniens à partir de 1 500 av. J.-C. y a conservé une importance primordiale. De nos jours, environ 80 p. 100 des Chypriotes sont d'ascendance grecque et 18 p. 100 de la population d'ascendance turque; les Maronites, Arméniens et Latins composent le reste.

Au Congrès de Berlin de 1878, la Grande-Bretagne se voit confier l'administration de l'île, qui reste néanmoins sous la souveraineté nominale de la Turquie. Au cours de la Première Guerre mondiale, Chypre est annexée par les Britanniques, puis érigée officiellement en colonie de la couronne en 1925. Toutefois, la population, avec à sa tête l'Église chypriote indépendante, est en grande majorité favorable à l'intégration de Chypre à un État grec.

L'idée d'*Enôsis* (c'est-à-dire "l'unification" à la Grèce) est alors profondément enracinée dans le cœur des gens. En dépit de l'occupation étrangère, la culture essentiellement hellénistique de Chypre s'est maintenue. Les quatre siècles de domination ottomane ont abouti à l'établissement d'une communauté turque minoritaire qui se répartit dans toute l'île. Malgré cela, et en raison surtout des méthodes gouvernementales appliquées par les Turcs, l'Église chypriote grecque a pu conserver une influence dominante tant au niveau des communautés que sur le plan culturel.

Le sentiment en faveur de l'*Enôsis* est évident dès les premiers jours de l'occupation britannique. Les administrateurs coloniaux qui se succèdent ont de plus en plus de mal à concilier les intérêts stratégiques de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée, les intérêts de la communauté turque et la volonté d'*Enôsis* s'affirmant chez les

3-250-565